

Ses ressources

Le comité éthique recherche et s'appuie sur toutes les ressources nécessaires pour éclairer au maximum les acteurs. Il fait partie des référents éthiques de l'Espace de Réflexion Ethique de Nouvelle Aquitaine.

Ses missions :

- Contribuer au développement de la réflexion éthique et de la formation en bioéthique en région Nouvelle-Aquitaine.
- Être un lieu de rencontres et d'échanges entre les professionnels de santé, les professionnels du secteur médico-social, les chercheurs, et entre tous les citoyens mobilisés par les enjeux éthiques des sciences et techniques de la vie et de la santé.
- Apporter dans un souci de proximité un soutien méthodologique aux établissements de santé, aux universités, aux instituts de recherche, aux établissements médico-sociaux, aux associations.
- Organiser des débats publics au niveau régional; L'ERENA organise régulièrement des conférences-débats et des cafés éthiques ouverts à toutes et à tous.

Le Haut conseil du travail social est une instance interministérielle placée auprès du ministre chargé des affaires sociales. Ses missions :

- élaborer des éléments de doctrine en matière d'éthique et de déontologie du travail social, et de diffusion des bonnes pratiques professionnelles ;
- formuler des recommandations et des avis concernant les évolutions à apporter aux pratiques professionnelles.



Nous contacter

Les membres du Comité Ethique de l' ADIAPH

Sheila Benoit Gonin

Géraldine Cazenave

Eric Carlsberg

Joël Guérin

Roxanne Hilt

Emmanuel Noirault

Christine Palide

Fabien Soubielle

Frederico Rego

Jacques Sallenave

Marie Thérèse Thoreau

Animatrice : Pascale Herbel

comite.ethique@adiaph.fr



Ethique

Pour bien agir!



www.adiaph.fr

Association reconnue d'utilité publique par décret du 1er mars 1890

Un espace de réflexion éthique : pour quoi faire ?

La vulnérabilité des personnes que nous accompagnons dans leurs parcours de vie, leur difficulté parfois à s'exprimer en leur nom propre, à défendre leurs intérêts et leur intégrité, nous conduisent au quotidien à prendre des décisions les concernant.

Chaque situation convoque des approches et des points de vue, des principes qui entrent parfois en tensions.

Le comité éthique propose un espace pour échanger et débattre de ce qui fait tension, de la recherche de la bonne approche et du bien agir tout en tenant compte des contraintes relatives à des situations déterminées. Il apporte un éclairage argumenté. Il ne donne pas de recettes.

Pour qui ?

Le comité éthique est ouvert à l'ensemble des professionnels, des équipes, des personnes accompagnées, leurs proches et/ou représentants.

Le secret professionnel et l'anonymat sont garantis.

Qui le compose ?

Le comité éthique se compose de 10 membres :

- 2 administrateurs
- 1 représentant de la direction générale
- 2 personnes accompagnées
- 1 parent
- 1 professionnel du champ éducatif
- 1 professionnel du champ médical et paramédical
- 1 professionnel du champ des fonctions support
- 1 professionnel du service qualité

Selon le sujet ou le thème analysé, des personnes ressources peuvent être invitées.

Quelles sont ses actions ?

Le comité éthique anime la réflexion éthique au sein de l'ADIAPH par des recherches, des publications d'avis sur des thématiques identifiées concernant l'ensemble de la communauté et à travers les saisines collectives ou individuelles.

Il se réunit au minimum 4 fois par an.

Le comité se déplace aussi sur le terrain via une équipe mobile de 2 à 3 membres pour animer une discussion éthique avec les équipes pluridisciplinaires autour d'une situation singulière.

Comment saisir le comité

Vous êtes un professionnel, une équipe, une personne accompagnée ou un proche, et vous êtes confronté à un questionnement. Le comité éthique peut vous aider et vous accompagner.

Pour cela vous pouvez exposer votre questionnement soit par mail à l'adresse suivante :

comite.ethique@adiaph.fr

Soit par courrier à l'adresse indiquée au verso.

Pour quel type de question ?

Voici quelques exemples de motifs non exhaustifs pour faire une demande de saisine :

Questionnement sur les principes éthiques (respect de la dignité, de l'autonomie, de bientraitance, liberté d'aller et venir)

Contradiction entre les souhaits des différents acteurs (personne accompagnée, famille, proches et professionnels...)

Consentement aux soins, directives anticipées, limitation des soins...